



Le meilleur marché

Règlement de jeu ouverture au Grand Frais Sochaux

GIE Sochaux - 40 rue de Pontarlier - 25600 Sochaux

Article 1 : Du mercredi 5 au dimanche 16 décembre, le GIE SOCHAUX (40 rue de Pontarlier - 25600 Sochaux) organise un grand jeu.

DOTATIONS VALABLES SUR TOUTE LA DUREE DU JEU (du 5 au 16 décembre 2018) :

- **Des bons d'achats de 5€ et 10€** qui seront mis en jeu sur la durée de l'opération. Ils seront valables sur le prochain achat dans le magasin GRAND FRAIS SOCHAUX, **jusqu'au 6 janvier 2019.**
 - 100 bons d'achat de 5 euros (soit une mise en jeu de 500€)
 - 50 bons d'achat de 10 euros (soit une mise en jeu de 500€)

 - 2000 porte-clés jeton
 - 12 chariots shopping
 - 30 tabliers
 - **1 gagnant d'1 an de courses gratuites.**
- 1 an de courses gratuites dans le magasin GRAND FRAIS SOCHAUX soit 1200 euros en bons d'achat (24 bons de 50 euros pour le gagnant, valables une seule fois chacun du **lundi 24 décembre 2018 au mardi 24 décembre 2019**. Ils sont non cumulables.
La valeur d'un mois de courses gratuites est estimée sur la base du panier moyen constaté en 2016 sur la totalité des magasins GRAND FRAIS.

Article 2 : Le mercredi 12 décembre, le GIE SOCHAUX offre **1 sac shopping Grand Frais à chaque client qui passera en caisse uniquement ce jour-ci de 8h30 à 19h30.**

Offre limitée à 1 sac par foyer et par passage en caisse.

Article 3 : Il est ouvert à toute personne majeure. Ne pourront en aucun cas participer à ce jeu les membres du personnel de GRAND FRAIS ainsi que les membres de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception et à la réalisation du jeu.

ACCES AU JEU

Le jeu est accessible soit en remplissant un bulletin de participation disponible en magasin, soit en le découpant en dernière page du prospectus OUVERTURE (distribué en boîte aux lettres du **lundi 3 au vendredi 7 décembre 2018**) soit en le téléchargeant sur www.grandfrais.com, soit en indiquant sur papier libre ses noms, prénoms, adresses et coordonnées téléphoniques.



Le meilleur marché

Le bulletin devra ensuite être déposé en magasin dans l'urne prévue à cet effet pour valider la participation. Aucune participation par voie postale ne sera acceptée.

Il ne sera autorisé qu'un seul ticket par jour et par foyer.

Article 4 : Tout ticket de participation illisible, raturé, surchargé, sera éliminé. Toute indication inexacte sur l'identité ou l'adresse du candidat entraînera son élimination.

Article 5 : GRAND FRAIS se réserve le droit de proroger, d'écourter, d'annuler le présent jeu ou de modifier la dotation si des circonstances de force majeure l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 6 : Le jeu se déroule du **mercredi 5 au dimanche 16 décembre 2018.**

2 CHANCES DE GAGNER :

1ère chance à la borne de jeu : insérer votre bulletin dans la borne de jeu installée dans le magasin, actionner la manette et l'écran annoncera immédiatement si vous avez gagné. Vous pouvez gagner l'un des 100 bons d'achat de 5 euros ou l'un des 50 bons d'achat de 10 euros ou encore un lot surprise (1 porte-clés jeton ou 1 chariot shopping ou 1 tablier). La borne de jeu édite un ticket gagnant qui vous permet de retirer votre dotation immédiatement auprès de l'accueil du magasin.

2ème chance au tirage au sort : en déposant votre ticket de jeu correctement rempli au verso dans la borne prévue à cet effet. Tirage au sort effectué en magasin par le ou la responsable caisse du magasin **GRAND FRAIS DE SOCHAUX** le **lundi 17 décembre** à 10h.

Sera tiré au sort 1 bulletin de participation (1 gagnant de 24 bons d'achat de 50€) et 1 bulletin suppléant.

Article 7 : Il ne sera accepté aucun bon de participation après le **dimanche 16 décembre 2018.**

Articles 8 : Les bons gagnés ne sont pas cessibles et le gagnant ne pourra exiger des organisateurs qu'il lui soit remis une quelconque contrepartie en échange de ses bons.

Article 9 : Le gagnant autorise par avance la publication à des fins commerciales et publicitaires, de son nom, de son adresse et de son image animée ou non, sans autre contrepartie que l'attribution du lot gagné.

Article 10 : Le gagnant d'1 an de courses gratuites sera **obligatoirement averti par téléphone.**

La caissière centrale appelle le **lundi 17 décembre** la personne tirée au sort pour l'avertir et l'inviter à venir retirer ses bons d'achat en magasin.



Le meilleur marché

- En cas d'absence du gagnant lors de l'appel, la caissière laisse un message et le gagnant a jusqu'au **mercredi 19 décembre 2018** inclus pour se manifester. Sans nouvelle de sa part dans les 2 jours suivants l'appel, le lot sera remis en jeu le **jeudi 20 décembre 2018** et un autre gagnant sera tiré au sort.
- En cas d'absence du gagnant lors de l'appel et si la caissière se trouve de l'impossibilité de laisser un message (pas de répondeur...), elle réitérera son appel **jusqu'au mercredi 19 décembre 2018** inclus. Sans nouvelle de la part du gagnant, le lot sera remis en jeu le **jeudi 20 décembre 2018** et un autre gagnant sera tiré au sort.

Article 11 : Droit d'accès aux informations nominatives. Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies sera mis en œuvre pour la bonne gestion du jeu et pour prévenir le gagnant conformément à la loi du 06/01/1978 modifiée par la loi 2004/801 du 6 août 2004. Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à : GRAND FRAIS GESTION, 17-19 rue Robespierre 69700 Givors.

Article 12 : L'ensemble des dotations (bons d'achat et lots surprises) devra être retiré en magasin au plus tard le **dimanche 23 décembre 2018** sur présentation d'un ticket gagnant ou d'une pièce d'identité pour le gagnant d'1 an de courses gratuites. Au-delà de ce délai, les dotations seront perdues. Si le gagnant d'1 an de courses gratuites ne pouvait se déplacer personnellement au magasin, il pourra désigner une personne de confiance, à qui il remettra l'original du courrier de confirmation envoyé par Grand Frais et sa pièce d'identité pour venir retirer à sa place ses 24 bons d'achat de 50€.

Article 13 : Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à tout recours contre les décisions de GRAND FRAIS.

Article 14 : Le présent règlement est déposé en l'étude de la SELARL BERTHIER - DUPEYSSET, huissiers de justice associés, 185, rue Vendôme - 69003 LYON. Ce règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande au **GIE SOCHAUX** (40 rue de Pontarlier - 25600 Sochaux). Remboursement des frais de connexion à Internet sur justificatif spécifique à ce jeu.